



Opportunités et défis dans la filière bois : consolidation d'un dialogue entre les importateurs européens et les PME du Cameroun

Sujet : Invitation des PME camerounaises aux importateurs européens

Chers importateurs,

Pour lutter contre l'exploitation illégale du bois et le commerce qui y est associé, l'Union européenne a mis en place le Plan d'action FLEGT qui propose sept axes d'intervention dont :

- Les Accords de Partenariat Volontaire FLEGT (APV-FLEGT) négociés et signés avec des pays producteurs ;
- Le Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE) qui oblige les importateurs qui placent, pour la première fois, du bois ou des produits bois sur le marché européen, à s'assurer que ces bois ont été produits légalement.

Depuis le 6 octobre 2010, l'Administration et les entreprises camerounaises de la filière bois se sont engagées dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT. Dans le cadre de cet accord, le Cameroun développe un système destiné à vérifier la légalité de ses exportations de bois vers l'UE.

Dans le même temps, le Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE) est entré en vigueur le 3 mars 2013 et tous les importateurs de bois et produits dérivés sur le marché de l'Union européenne doivent avoir mis en place un Système de Diligence Raisonnée.

Dans ce contexte, les fournisseurs camerounais sont conscients de l'importance, pour leurs partenaires européens, de respecter les exigences du RBUE auxquelles ils sont soumis.

Nous, les PME camerounaises, avons un rôle essentiel à jouer pour que les partenaires européens satisfassent aux exigences du RBUE.



Renforcement des Petites et Moyennes Entreprises (PME)
camerounaises en vue de la mise en œuvre des exigences du SVL et
du RBUE



Nous entretenons déjà des échanges avec nos partenaires importateurs dans le cadre des relations commerciales.

Afin de consolider ce dialogue entre les PME camerounaises et les importateurs européens, nous proposons l'initiation et le développement d'un cadre d'échange permanent en vue d'instaurer une communication directe avec pour objectif le respect des exigences du RBUE.

Nous avons ainsi le plaisir de vous inviter aux rencontres d'échanges qui se tiendront à Bruxelles du 17 au 20 novembre 2014 avec la facilitation de NEPCon.

Signés par les Présidents des Associations des PME camerounaises de la filière bois,

NYECK NYECK Sylvestre

NDOUMOU Thomas

WANDJA Zacharie

NDOUGA André Jules

OUKEM René